EXTRAIT DE LA
Revue du Bas-Poitou.

C. PUICHAUD

L'Histoire d'un Drapeau Vendéen

L'Insurrection du mois d'Août 1792

AFFAIRES DE MONCOUTANT, CHATILLON, BRESSUIRE

L'HISTOIRE D'UN DRAPEAU VENDÉEN

EXTRAIT DE LA
Revue du Bas-Poitou

C. PUICHAUD

L'Histoire d'un Drapeau Vendéen

L'Insurrection du mois d'Août 1792

AFFAIRES DE MONCOUTANT, CHATILLON, BRESSUIRE

VANNES
IMPRIMERIE LAFOLYE
—
18[illegible]

UN DRAPEAU DE LA GRANDE-GUERRE

L'HISTOIRE D'UN DRAPEAU VENDÉEN

L'Insurrection du mois d'Août 1792

AFFAIRES DE MONCOUTANT, CHATILLON, BRESSUIRE

A M. René VALLETTE
Directeur de la *Revue du Bas-Poitou*.

Cher ami,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander l'histoire du drapeau vendéen que j'avais exposé, en 1896, à l'exposition de la Société d'Ethnographie, à Niort, et des luttes, des combats plutôt où il avait paru. Cette histoire, la voici ; c'est celle de l'insurrection d'août 1792.

Comme je n'ai pas la prétention d'inventer, je demande à Briquet, La Fontenelle de Vaudoré, Mme de la Rochejaquelein, B. Ledain, J. Richard, A Proust, Chassin, Mercier du Rocher et à d'autres de me documenter. Mon récit n'a rien d'original. C'est une mosaïque où je ferai figurer, à leur place, les récits de ceux qui me fourniront un renseignement utile pour arriver au but que je poursuis : l'impartial exposé d'un événement historique.

I

Au dire de Mercier du Rocher, la préparation de l'insurrection d'août 1792 semble remonter aux origines de la Révolution.

« Les contre-révolutionnaires avaient depuis longtemps des intelligences dans l'Ouest, mais ils n'osaient se montrer eux-mêmes que lorsque la partie serait bien liée. Mauroy et La Rochejaquelein, qui avaient des terres dans les environs de Bressuire, chargèrent leurs domestiques d'ameuter les paysans de ce centre. De concert avec les prêtres réfractaires ils parcoururent plusieurs communes, annonçant que les émigrés s'avançaient sur Paris, qu'ils allaient rétablir la religion de leurs pères et délivrer le roi de la rude captivité où le tenait l'assemblée nationale. La presque totalité des communes du district de Châtillon fut bientôt en état de révolte... » (Mercier du Rocher. V. Chassin. t. III, *Préparation à la guerre de Vendée.*)

L'affirmation de Mercier du Rocher, tout exagérée qu'elle paraisse, n'est pas dépourvue de fondement ; on s'en apercevra quand on lira la pièce suivante dont je ne puis publier qu'une partie. Cette pièce précieuse et rarissime dépend d'une brochure de huit pages, sans titre, dont je n'ai que les pages 1-2-7-8, qui m'ont été communiquées par M. Henri Clouzot, un savant historien et bibliographe, libraire à Niort. J'ai cherché à compléter cette brochure, à Poitiers et à Niort, dans les bibliothèques publiques, et un peu partout dans les collections particulières, mais sans succès. Je ne puis, faute de mieux, que citer ce que j'en ai. Trop heureux encore d'en avoir un fragment ! Je remercie M. Clouzot de me l'avoir fait connaître.

« Page I. — Aujourd'hui, 3 juin 1790, nous, maire et officiers municipaux de la chapelle de Saint-Laurent, chef-lieu de canton ; sur ce que nous aurions appris par la voix publique, que monsieur de Mauroy aurait accaparé et jetté à l'eau du blé, seigle, fait pratiquer autour de son château de Pugny des soutairains, d'y avoir fait rendre une quantité d'armes, de canons et de munitions de guerre, ce qui aurait jeté l'alarme dans tout le pays et excité des clameurs ; et comme il est de notre devoir, pour la tranquillité publique de prendre les plus sûres précautions pour arrêter tout ce qui pourrait y être contraire, et maintenir de tout notre pouvoir la nouvelle constitution : nous aurions délibéré que nous nous transporterions cejourd'hui au dit château de Pugny. En conséquence, avons requis le sieur Jarry, commandant de la milice nationale de cette paroisse, de nous y accompagner avec tel nombre de soldats qu'il jugera à propos pour notre sureté, et de nous escorter dans la visite et perquisition que nous entendions faire. A quoi le dit sieur commandant satisfaisant aurait fait rassembler sur-le-champ sur la place d'armes dudit lieu la quantité de 115 soldats ayant à leur tête un capitaine, deux lieutenants, (page II) un porte-drapeau et deux sapeurs, avec lesquels commandés par le dit sieur Jarry, nous serions partis de dessus la dite place, environ une heure après midi, pour nous rendre audit château de Pugny, où étant arrivés, environ deux heures, ledit sieur commandant aurait fait mettre sa troupe en bataille au devant du portail dudit château et fait entrer dans la cour d'icelui seize fusiliers et deux caporaux, qu'il aurait placés à deux portes. Et dans cet instant mondit sieur de Mauroy se serait présenté à nous et nous aurait demandé le sujet de notre démarche, que nous lui aurions dit. A quoi il aurait répondu qu'il ne s'opposait nullement à l'effet d'icelle, qu'au contraire il nous priait instamment de vouloir bien l'effectuer ; mais qu'il nous assurait d'avance, sur la fausseté de toutes les inculpations qu'on lui a faites, lesquelles ne peuvent avoir pris naissance que dans des cœurs pervers et mal intentionnés, puisqu'il n'a jamais fait que du bien au public. A dit en outre être incapable de faire aucune chose qui put faire suspecter sa conduite et son patriotisme et troubler en aucune manière l'ordre et la tranquillité publique ; mais que voulant encore ôter jusqu'au moindre doute sur sa franchise et la loyauté de ses sentiments. . . . . .

(Les pages 3 à 7 font défaut).

(Page 7)... Quantité ne montait pas à notre connaissance, à plus de cinquante-quatre charges[1] ci-dessus déclarées par mon dit sieur de Mauroy, et au même instant nous ayant été représenté par son régisseur le livre concernant les dits blés, nous l'avons reconnu par-

[1] La charge comprend 25 décalitres.

faitement conforme à la déclaration, et sur lequel nous avons, à sa réquisition, mis notre vu ; que de là avons été dans tous les appartements dudit château, tant ceux y contigus que séparés, desquels l'ouverture nous a été faite, où nous avons fait la visite la plus exacte, sans y avoir rien trouvé de relatif aux dites inculpations, mais seulement la quantité d'armes et de munitions ci-devant déclarées ; et dans le cours de nos visites et perquisitions extérieures, avons vu, dans un champ près ledit château, les ouvertures qui y ont été pratiquées dont la plus profonde est d'environ douze pieds, des quelles il a été tiré des pierres semblables à celles que nous avons vues sur le bord des chemins qui ne sont pas raccommodés et encore à celles qui ont été employées à en raccommoder environ deux cents toises, des quels chemins le dit champ est à proximité. Après lesdites perquisitions tant intérieures qu'extérieures, dudit château, nous nous sommes rendus dans la cour d'icelui, où mon dit sieur de [page 8] Mauroy, sur la réquisition qui lui en a été faite, a prêté entre nos mains, en présence des officiers municipaux de la paroisse de Pugny et de toutes les armes le serment civique par lequel il a juré d'être fidelle à la nation, au roi, et à la loi, et ensuite crié plusieurs fois par acclamation, avec nous : Vive la nation, vive le roi ! et après avoir applaudi à son patriotisme nous lui avons sur le champ rédigé le présent procès-verbal, qui a été fait, clos et arrêté en la dite Cour, et qui sera imprimé, lu, publié et affiché dans toutes les paroisses de notre canton et partout ailleurs où il appartiendra, pour lui valoir et servir en temps et lieu ce que de raison, et ensuite ordonné que nous nous retirerons. Ainsi signé en l'original, Mignet[1], maire ; Roy, officier municipal ; Roy, notaire, procureur de la Commune ; Jarry, commandant, Boudet, capitaine ; Jacques Simonneau, Louis Fradin et Alexis de Bordes, officiers municipaux de Pugny ; Brillaud, greffier.

BAUDET, notable.

Délivré en l'absence du Greffier.

A Poitiers de l'imp. de M. V. Chevrier 1790. »

Il est donc acquis que, dès 1790, un mouvement de contre-révolution s'organisait sourdement à Pugny, puisque le pays en était alarmé. Pugny est une petite commune du canton de Moncoutant et où demeurait alors le marquis Jean-Denis de

[1] Voir : *Revue Poitevine et Saintongeoise*, 1re année, pages 218 et s. : *La Famille Mignet*, par Casimir Puichaud.

Mauroy, mestre-de-camp, président de l'élection de Thouars. Il y habitait un château qui fut brûlé, ainsi qu'on le verra plus tard, par les gardes nationales de la Châlaigneraye, Pouzauges et Fontenay. Il est le père de Denise-Jeanne-Catherine, qu'épousa le baron Jean de la Rochefoucault-Bayer.

Nous avons publié, mon père et moi, en 1885, des lettres de cette dernière, à l'adresse d'une de ses anciennes femmes de chambre. Je n'insiste pas sur Pugny dont nous avons l'intention de faire l'histoire, mon père et moi, ainsi que celle de son château.

La famille de Mauroy était propriétaire du château de Pugny, depuis 1731. Connue et très influente, on n'est pas surpris qu'elle ait pu préparer la résistance aux idées révolutionnaires qui répugnaient à ses sentiments. Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois couronnes royales du même.* Nous ne trouvons plus les de Mauroy dans leur château en 1792.

La contre-révolution s'organisait non seulement à Pugny, ainsi qu'on l'a vu, mais encore à Châtillon-sur-Sèvre, Bressuire et bien d'autres lieux ; elle n'éclatait nulle part.

Le décret de déportation, 27 mai 1792, porté contre les prêtres non assermentés, fut une des causes qui occasionnèrent les premiers troubles dans le nord du département des Deux-Sèvres. La tournure de plus en plus violente de la Révolution en fut une seconde. Des troubles s'en étaient suivis. Le 27 juin 1792, jour de la foire de Saint-Jacques, à Bressuire, des citadins, raconte Ledain, ayant voulu contraindre des paysans à prendre des cocardes tricolores, une lutte très sérieuse s'engagea entre eux.

Le lendemain 28, les esprits, loin de se calmer, s'exaltèrent encore davantage. Un rassemblement séditieux, poussé par la soif du pillage, envahit les halles.

Delouche[1], maire de Bressuire, accompagné du procureur

[1] Adrien-Joseph Delouche, maire de Bressuire, venait de se faire chasser de cette ville, où il avait voulu proclamer la loi martiale. Le président du tribunal du district, Pierre-François Deschamps, l'avait empêché de mettre à

de la commune, du secrétaire et de deux huissiers essaya, mais en vain, de le dissiper. Il ne put que dresser procès-verbal de résistance à la loi. Le peuple mit au pillage le couvent des religieuses de Saint-François. Delouche, malgré le refus de la gendarmerie mise en demeure par lui de réprimer l'émeute, se présente aux factieux et proclame la loi martiale. Sa tentative fut vaine. Quand il rentrait à l'hôtel-de-ville, pour dresser procès-verbal des événements, les séditieux accoururent en masse pour l'assassiner. On n'eut que le temps de fermer les portes. Grâce à la promptitude de Branger, secrétaire, et pendant que la foule cherchait à les enfoncer, le maire s'évada par le jardin et alla se réfugier à Terves. (V. Ledain, *Histoire de Bressuire*).

L'administration supérieure profita de cet incident pour se débarrasser de Delouche qu'elle détestait. Par arrêté du 14 août, on le suspendit de ses fonctions.

On lit dans le journal d'Averti : (*Affiches patriotiques*, Niort, n° 33 — 23 août 1792) : « Le département a prononcé la sus-

exécution cette mesure violente. Delouche, étranger à Bressuire, y était venu exercer d'abord le métier de poëlier. Il prit ensuite, à l'époque de la Révolution, le rôle de défenseur officieux avec le nom d'avoué ; enfin, à force d'intrigues, il réussit à se faire nommer maire. Cette place fut pour lui, la roche Tarpéienne. » (Briquet, *Histoire de Niort*)

Delouche était issu d'une famille d'ouvrier de la Châtaigneraye... Il s'était amassé une petite fortune... très actif, très intelligent, très adroit. Il eut des ennemis très puissants, entre autres, Béra, juge au tribunal et Gougeard, prêtre, principal du collège, officier municipal, maire de Bressuire, puis accusateur public.

« Delouche était de Bressuire, ouvrier en cuivre, poëlier, je crois qui joignait à beaucoup d'ambition quelques connaissances. D'abord, très zélé patriote, on lui déféra toutes les places les plus distinguées. Le peuple de Bressuire était, en général, très porté pour la Révolution. Delouche eut un concurrent, c'était M. Deschamps.

Depuis longtemps maire de cette ville, il avait de la fortune, mais c'était, dès lors, presque un crime. Il passa pour aristocrate, il succomba. Son rival ne jouit pas longtemps de son triomphe, il n'y a qu'un pas de la faveur du peuple à la roche Torpéienne. Delouche, en sa qualité de fonctionnaire public, voulut s'opposer au renversement des barrières qui s'opérait par toute la France ; qu'aucune loi n'autorisait ; Deschamps l'appuya. Dès lors, Delouche perdit son crédit, l'autre l'emporta, et cela suffit pour faire Delouche entêté royaliste. »

(La Fontenelle, *manuscrit, dossier n° 1, Bibliothèque publ. Niort.*)

pension indéfinie des fonctions de maire contre le citoyen Delouche qui les remplissait à Bressuire ; la suspension pendant un mois seulement contre le procureur de la commune de la même ville pour avoir déployé le drapeau rouge contre les commissaires du district de Châtillon, menacé d'attirer les campagnes sur les villes... etc... etc... »

Les populations rurales, irritées à la suite de ces faits qui leur semblaient des provocations, à leur adresse, étaient prêtes pour l'insurrection. La levée des nouveaux bataillons qui devaient marcher aux frontières[1] les souleva, suscita l'affaire de Moncoutant, Saint-Jouin de Milly, La Forêt, Cerizais, Châtillon, Rorthais et Bressuire, organisa la contre-révolution en lui montrant ses chefs, en lui donnant l'unité d'action.

L'appel des bataillons fut fait de façon maladroite. « Le directoire des Deux-Sèvres, méconnaissant le sens de la circulaire qui lui avait été adressée, fit publier le 22 juillet 1792, un arrêté « qui prescrivait à chaque municipalité *de faire dresser la liste des citoyens qui se feraient inscrire dans les rangs de la garde nationale et d'établir également la liste de ceux qui ne s'y feraient pas inscrire afin qu'on les connût bien.* » (A. Proust, *Justice révolutionnaire à Niort.*)

Cette mesure, accompagnée d'instructions sévères, était vexatoire et impolitique. Elle ne pouvait produire que des effets désastreux dans un pays qui éprouvait la plus vive répugnance pour le service militaire. (Proust, *Just. Révol.* ; Ledain, *Histoire de Bressuire.*)

« Le dimanche 19 du mois d'août, les habitants des douze communes du canton de Moncoutant étaient assemblés au chef-lieu pour le recrutement, lorsqu'un attroupement formé par Joseph Delouche (descendu chez Roy, à l'auberge du *Cheval blanc*), se porta sur l'assemblée pour empêcher les

[1] Le contingent des Deux-Sèvres s'élevait à 1.026 hommes, dont 600 pour les corps volontaires, 200 pour la troupe de ligne et 226 pour compléter le 1er bataillon.

opérations, renversa les tables, brisa tous les meubles de la maison Puichaud-Duvivier, administrateur du département et blessa plusieurs personnes. » (Briquet, *Histoire de Niort.*)

« Les autorités, voyant la volonté bien arrêtée des jeunes gens, prirent sagement le parti de se retirer. M. Richou, seul, resta à cause de son grand âge. Les individus, appelés à tirer, lui firent des reproches à raison du rôle qu'il jouait à leur égard, mais ils ne lui firent pas de mal. » (Note fournie par M. De Hanne de la Saumorière. V. La Fontenelle, *Manuscrits. Cart. I. Biblioth. Publ. Niort.*)

M. A. Proust, venant à l'appui de Briquet, ajoute : « [Ces gens] se répandirent dans les rues de Moncoutant en appelant les citoyens aux armes. Leur appel ne rencontrant point d'écho, ils demeurèrent un instant indécis. L'un d'eux fit la motion d'aller à Vaudoré chercher M. de la Fontenelle, un autre conseilla de se cacher dans les bois. Le fils De Hanne[1] (de la Saumorière), proposa de se fortifier dans un château voisin. L'avis adopté, on se mit en route pour le château de Pugny, mais, le régisseur de M. de Mauroy s'étant opposé à l'envahissement de la demeure de son maître, l'attroupement rebroussa chemin et se dirigea vers le logis de Brachain qu'habitait M. de Baudry d'Asson.

[Delouche était allé l'y chercher avec les hommes les plus déterminés de l'insurrection, ils étaient revenus à Moncoutant sous sa conduite]. Baudry d'Asson se mit à la tête des insurgés et les ramena à Moncoutant. Le rassemblement était d'environ deux mille hommes. On tint un Conseil de Guerre chez Roy. Un nommé Micheneau se chargea d'armer les combattants. Un autre, appelé Bazin, découpa des cocardes blanches dans le couvre-pied d'un lit et Baudry d'Asson [qui avait été reçu dans le maison de Hanne] prit le commandement de cette troupe qui avait élu pour sous-officiers Trubert Ganot, Bretonneau, Guignard, Rocheneuve et les deux Falourd, tous de Moncoutant. Delouche avait disparu. » (A. Proust, *Just. Révol.*).

[1] Le jeune de Hanne, François-Armand, fut entraîné par les insurgés qui le proclamèrent un de leurs chefs. Ce jeune homme, attaché plus tard à l'armée de Charette, fut pris par des républicains, conduit et fusillé à Bressuire, le 13 février 1794, par les ordres du général Augé. — (*Note de Hanne.* Papiers la Fontenelle. *B. P. de Niort.*)

Tout en lui interdisant l'entrée du château, le régisseur du marquis de Mauroy avait donné à la troupe un drapeau en soie blanche que j'ai exposé, à Niort, en 1896, dans l'une des salles de la Société d'Ethnographie. Il porte en capitales romaines l'inscription : VIVE LE ROI. Au milieu sont peintes les armes de France, fond d'azur avec les trois fleurs de lis d'or. L'écusson est entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. En haut du drapeau deux fleurs de lis d'or, trois en bas. Qu'est au juste ce drapeau ? Est-ce celui d'un régiment ? Je ne le crois pas. Si je me trompais, ce serait alors celui du régiment de Médoc qui fut déposé par le marquis de Mauroy, le 21 juillet 1776, ainsi qu'en témoigne une plaque de cuivre rouge, transformée en écumoire, où figure l'incription suivante : [*ce*] *drapeau est du régiment.*

[de] *Médoc et a été déposé par Monsieur le marquis de Mauroy, colonel dudit Régiment et brigadier des armées — du Roy, le vingt-un juillet mil sept cens soixante seize.* »

En bas, l'écusson des Mauroy : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois couronnes royales du même, surmonté de la couronne de marquis — supports : deux dragons affrontés, la tête contournée.*

Je me figure que ce dernier dernier drapeau a été déposé au siège du régiment par le marquis et non dans son château, et qu'en outre le mien, s'il était régimentaire, porterait l'attribution du régiment.

[1] (Mme et Mlle de Hanne de la Saumorière, femmes extrêmement charitables, et respectées, à cause du bien qu'elles faisaient, furent employées à faire des cocardes blanches et elles se prêtèrent de bon cœur à cela. » (*Note de Hanne, manuscrit* La Fontenelle. *B. P. de Niort.*)

Baudry d'Asson était, selon les uns, « un gentilhomme de très mauvaise tête, buveur emporté et qui avait presque tout dissipé son patrimoine (*La Fontenelle*). Madame de la Rochejaquelein raconte qu'il ne manquait pas de courage, mais qu'il n'avait aucune capacité, qu'il était hors d'état de commander dix hommes. « Il mena, dit-elle, à la boucherie les malheureux paysans. »

Deniau le représente comme un vieil officier ayant des connaissances militaires et capable de diriger une révolte qui comprenait la réunion de quarante paroisses des environs de Bressuire. En tout cas, c'était un ancien militaire désabusé de son premier penchant pour les réformes révolutionnaires. (*V. Ledain*).

« Le mardi 21 août 1792, le même attroupement, armé de pioches, de fusils, de bâtons, s'est encore formé à Moncoutant et à la Forêt-sur-Sèvre, où se trouva Adrien Delouche, avoué, ancien maire de Bressuire, armé de pistolets, d'un sabre et d'un bâton au bout duquel il y avait une petite fourche en fer. Il encouragea et excita les troupes du geste et de la voix ; il menaça ceux qui ne voulaient pas le suivre de leur passer l'épée à travers du corps et de leur brûler la cervelle... L'attroupement se porta une seconde fois sur la maison du sieur Puichaud, puis étendit ses fureurs et ses ravages sur le parcours de Saint-Jouin de Milly, la Forêt-sur-sur-Sèvre, où les maisons de la veuve Gallot et du sieur Combault-Bujault ont été dévastées. La horde effrénée prit ensuite le chemin de Cerizay où elle commit de nouveaux brigandages et passa la nuit... » (*Acte d'accusation présenté au juré du tribunal criminel de Niort*).

Baudry d'Asson avait sous sa direction les hommes du Breuil-Barret et des communes environnantes, qu'il avait rassemblés ; Delouche, ceux de Saint-Marsault, etc... Le rendez-vous était à la Forêt-sur-Sèvre, en la maison de Bujault, maire.

Delouche passa par Courlay, Baudry d'Asson par Saint-Jouin de Milly, Saint-Marsault et la Forêt. Partout ils rudoyèrent

les prêtres assermentés et burent le vin des municipaux. A la Forêt, ils dévastèrent les maisons des patriotes Combault-Bujault et Gallot. Ils y passèrent la nuit, malgré l'avis de Delouche qui aurait voulu les conduire à Bressuire, où venaient de se réfugier en toute hâte les administrateurs du district. (V. *Ledain*).

D'après Briquet, ils passèrent la nuit à Cerisay. Ces auteurs, pour être dans le vrai, auraient dû écrire que la petite armée était, en même temps, cantonnée à la Forêt et à Cerizay.

Le 22, l'armée se mit en marche, sans savoir trop où aller. « A peine la 20e partie avait-elle des fusils, le reste était armé de fourches, de broches à rôtir, de faux à l'envers... etc... Rendus à un lieu appelé l'Ouchette, près d'un moulin à vent, à l'embranchement des routes de Châtillon et de Bressuire, il y eut discussion. Delouche opinait pour qu'on allât droit à Bressuire, Baudry pour qu'on fût d'abord à Châtillon. Leur intention était de renverser, dans ces deux villes, le tribunal et le directoire du district .. On suivit l'avis de Delouche, l'on fut d'abord à Châtillon... (La Fontenelle, *manuscrits. Bibl. publ. Niort*).

Chemin faisant, les insurgés rencontrent les gendarmes de Rorthais qui veulent leur barrer le passage. Vrignault, métayer à la Ronde, fait feu sur eux, en met un hors de combat. Ce fut le premier coup de feu de la guerre de Vendée tiré dans le Haut-Poitou. Les autres gendarmes, effrayés par les clameurs des révoltés prennent aussitôt la fuite, et vont avertir les administrateurs du district de Châtillon qu'une troupe d'hommes armés..... » (*Abbé Deniau*).

Les insurgés avaient reçu des renforts considérables en route. Le tocsin sonnait partout sur leur passage. A. Proust raconte que les uns passent par la Pommeraye et Saint-Amand, les autres par la Boissière. « Le curé de Saint-Amand est laissé pour mort devant la chapelle de la Barangerie, plus loin, une femme est outragée et jetée au coin d'une haie avec sa coiffe liée autour du cou. Le 22, on entre à Châtillon, on pille, on brûle, l'armée est ivre-morte. »

L'entrée dans cette ville se fit sans résistance, au son des fifres et tambours, à huit heures du matin. On s'empare de la maison de l'administration dont on brûle les registres et les archives, au pied de l'arbre de la Liberté, on pille la maison de Poupard, président du département et celle du concierge de la maison d'arrêt, on dévalise la boutique d'un armurier. Les prêtres constitutionnels sont maltraités et pillés, comme les patriotes.

Le docteur Deschamps, de Moncoutant, avait averti, dès le 21, à six heures du soir, le district de Châtillon de ce qui se passait. Châtillon envoya demander des secours à Cholet. Celui de Cholet, informé à trois heures du matin, mit en réquisition le lieutenant de gendarmerie Boisard, avec six de ses cavaliers, une pièce de canon fournie des munitions que l'affût pouvait contenir, et 40 gardes nationaux dont sept canonniers, plus un volontaire de Montpellier, huit hommes de la Tessouale, quelques contingents appelés de Chemillé et de Vezins, en tout 85 combattants. (V. *Chassin*).

« Lorsqu'arriva le secours de Cholet, le rassemblement était déjà en marche sur Bressuire entraînant avec lui le maire de Châtillon. » (*Chassin*).

Dans une lettre du lieutenant Boisard écrite de Maulévrier aux administrateurs du département de Maine et Loire, on lit : « .... Lorsque je suis arrivé [à Châtillon], le 22, vers les onze heures, les insurgés [venaient de Bressuire]. Deux pelotons étaient en observation sur les hauteurs qui dominent Châtillon. J'ai fait tirer dessus un coup de canon à boulet. Deux ont été tués, le reste a fui. Je me suis mis à leur poursuite sur la route de Bressuire. On estimait le nombre à 6.000. Une colonne de ces gens, restée en arrière, a attendu mon détachement, à un quart d'heure de Châtillon et attaqué mon avant-garde qui a riposté et les a forcés à se replier sur un bourg nommé Rorthais, où ils nous attendaient en masse. J'ai alors formé un petit escadron de cavalerie et fondu sur eux au galop. Ils ont plié ; nous les avons poursuivis de tous côtés avec plus de ténacité que de prudence de la part des gardes nationales. Dans cette affaire j'ai eu un gendarme tué, quatre gardes nationales blessés, dont deux grièvement. J'aurais désiré poursuivre jusqu'à Bressuire ; la lassitude de notre troupe ne le permit pas. Je revins à Châtillon avec mon mort, mes blessés et 24 prisonniers que nous avions faits. » (Cél. Port. *Vendée Angevine*).

Au dire de Briquet, les insurgés auraient laissé vingt morts dans la plaine, selon Ledain vingt-deux. Le gros de leur attroupement pilla la maison du curé de Rorthais ; le reste épouvanté dans la déroute, ne s'arrêta qu'à deux lieues de Châtillon, à Saint-Amand et aux Châtelliers, brisa les portes et fenêtres du presbytère, maltraita les prêtres assermentés.

Après avoir fait au gendarme Juge, à Châtillon, des funérailles solennelles, la troupe de Boisard, renforcée de Cholet, et à laquelle s'étaient réunies les brigades de gendarmerie et les gardes nationales de Chemillé, Baupréau, du May, de Vezins et de Saint-Macaire, se divisa en cinq groupes et parcourut la campagne pour répandre une proclamation rédigée par les administrateurs du district et deux commissaires du département des Deux-Sèvres, « ... Au nom de la loi, y était-il dit, restez chez vous ; habitants des campagnes, occupez-vous de vos travaux... Des scélérats vous ont donné de mauvais conseils. C'est un crime atroce que de se révolter et détruire les propriétés. Un grand nombre a péri par les armes des amis de la loi : d'autres sont arrêtés et vont tomber sous le glaive de la justice. Tous ceux qui seront trouvés les armes à la main seront traités en ennemis. Evitez donc à vos administrateurs, à vos frères, le regret de vous punir des crimes qu'ils n'imputent qu'aux scélérats qui vous ont égarés. »

Les détachements revinrent à Cholet dans l'après-midi (V. *Chassin*).

Pendant que Boisard battait l'arrière-garde des conjurés, « Delouche promet au détachement en route sur Bressuire la prise de la ville, il s'avance vers la porte de Poirier et com-

mande la charge. Mais les gardes nationales de Bressuire répondent par un feu si bien nourri qu'ils font plier et enfoncent cette troupe indisciplinée dont ils tuent 50 hommes et ramènent 20 prisonniers[1] dans la ville. Ils n'avaient perdu, ce jour-là, que deux gendarmes, un grenadier de Parthenay et un garde-national de Bressuire. » (*Briquet*).

Ledain porte les pertes des patriotes à trois gendarmes.

Voici décrite (*papiers manuscrits*) de la Fontenelle, *Bibl. de Niort*), la bataille du 22.

« On se porta sur la butte de Cornet, devant la porte Saint-Jacques. On fit croire à ces pauvres gens qu'une troupe d'émigrés débarqués entrait déguisée, par la porte de la Bâte. C'était un renfort de troupe qu'on envoyait avec du canon. Baudry tira quelques coups de pistolet qu'on lui rendit coup par coup. Sans doute, il croyait Bourmont à ce renfort et avait pris ce mode de se reconnaître. Quelques gendarmes sortirent de la ville et allant droit à l'armée criaient : « La paix. » Baudry qui se méfiait de ce renfort criait toujours : « Non! la guerre! » Mais trop imprudents, les gendarmes s'avisèrent de tirer quelques coups de pistolet et blessèrent cinq ou six des insurgés, et quelques-uns qui se méfiaient de toute l'aventure leur lâchèrent quelques coups de fusil et se retirèrent une partie. Le reste entra en ville. Un vieux brigadier se défendait assez adroitement contre trois ou quatre brigands peu aguerris et armés de fourches. Un jardinier, du château de Pugny, se mit à se moquer d'eux et avec un croissant il lui abattit la tête.

Le renfort ne tarda pas à défiler droit aux insurgés en leur criant toujours qu'ils allaient (*sic*) à leur secours. Beaucoup et presque tous croyaient toujours que c'était des émigrés déguisés. Baudry et quelques autres des plus rusés ne doutèrent plus qu'ils avaient commis une imprudence. Qu'allait faire une populace, sans armes offensives ni défensives,

[1] 25 d'après Ledain.

contre 1500 hommes bien armés et disciplinés? Il cria donc à chacun de se retirer, beaucoup le firent. A pied, il ne voulut jamais partir qu'avec les derniers de ceux qui ne voulurent pas, bêtement, persister dans leur croyance. Un nommé Pougna se promenait dans les rangs et criait : « C'est les nobles : voilà des balles : » — « Si ce les sont, en avons-nous besoin? » lui répondit-on. Peu loin de là, il entendit une fusillade de pistolets : « Voici, dit-il, mes camarades qu'on expédie, ils n'ont pas voulu me croire. » Il ne mentait pas. Arrivée près d'eux, la troupe les saisit presque tous et peu s'échappèrent de leurs mains. »

J'ai entendu raconter, à Bressuire, que les républicains abordèrent les révoltés, leur tunique mise à l'envers, pour leur faire croire qu'ils étaient des émigrés. Il y aurait eu guet-apens. Cette légende renforce l'histoire.

Les troupes qui avaient lutté contre les révoltés comprenaient 120 gardes nationaux d'Airvault et de Saint-Loup, la gendarmerie de Thouars, Airvault et Argenton, la garde nationale de Bressuire, la gendarmerie et 160 gardes nationaux de Thouars et de Parthenay arrivés pendant la lutte avec deux canons. Sénéchal, curé constitutionnel de Bressuire, combattait parmi les patriotes. Le maire de Châtillon profita du désordre pour s'esquiver.

« Le jeudi, 23 août, les insurgés sont rejoints par ceux de leurs compagnons qui avaient été battus la veille à leur sortie de Châtillon. Ils ramènent des auxiliaires qu'ils avaient recrutés à Saint-Amand, aux Châtelliers et sur leur route. Le tocsin sonne de toutes parts. L'attroupement se grossit encore des nouvelles levées de Noirlieu conduites par Richardin, Defeu et Cousseau.

[Sans un orage affreux qui dispersa la troupe des Vendéens, Bressuire aurait été pris, selon toute apparence, dit Madame de la Rochejaquelein. Mon drapeau, taché par la pluie, atteste qu'il était là.] Toutes ces bandes réunies attaquent avec fureur la porte de la Bâte, mais quoique composées de

cinq à six mille combattants, elles ne peuvent enlever la place. Elles proposent une conférence, elle est acceptée Ils envoient à la ville les commissaires Richardin, Defeu et Cousseau. Il fut convenu que les hostilités cesseraient et que les insurgés se retireraient. Defeu et Cousseau restèrent pour otages. Quant à Richardin, il devait sortir momentanément et revenir dès qu'il aurait congédié ses gens. Il ne tint pas sa parole. Quand il fut hors de portée, il leva le pan de son habit pour montrer son derrière et se retira avec sa bande. » (Briquet, *Hist. de Niort*).

Ledain raconte ainsi la journée du 23 : « Pendant ce temps-là de nouvelles bandes se formaient aux Aubiers, à Nueil, à Noirlieu et à Chamboutet, sous les ordres de Richeteau de la Coindrie, Calais de Puylouet, Cousseau, Defeu, ancien officier, Richardin et d'un maréchal-ferrant de Chambroutet. Elles arrivèrent le 23 août, vers midi, à la Tonnelle du Petit Sergent et menacèrent la porte de la Bâle. D'un autre côté, un autre attroupement commandé par la Saumorière s'organisait à la Croix de Terves. Bressuire était donc comme assiégé, car la troupe de Baudry d'Asson, qui avait combattu la veille à la porte du Poirier, ne s'était pas dissoute et tenait la campagne. Une fusillade assez longue, mais peu meurtrière, à laquelle prit part Calais, un des chefs, s'engagea dans cette même journée, 23 août, devant la porte de la Bâle entre les attroupements des Aubiers et les habitants de Bressuire. Le soir, quatre parlementaires sortirent de la ville et demandèrent à parler au commandant. L'un d'eux, le sieur Barbault, le seul dont nous connaissions le nom, s'adressa d'abord à un certain Martin Héleau, garde-chasse, armé d'un fusil, qui nia être un des chefs, et l'emmena de gré ou de force à Larcheneau Quoi qu'il en soit, les autres parlementaires rencontrèrent les véritables chefs et on convint d'une conférence. Richardin, Defeu et Cousseau entrent dans la ville en qualité de commissaires ; ils consentent à faire retirer leurs gens et à demeurer comme otages pendant que l'un

d'eux, Richardin, ira les prévenir. Celui-ci, prévoyant, avec raison, un sort funeste, se garda bien de revenir. Il n'était pas d'ailleurs facile d'arrêter une pareille lutte à son début. » (*Hist. de Bressuire*).

Ce jour, 23 août, Mercier du Rocher fait requérir un bataillon de Nantais, qui se trouvait à Chantonnay, de se porter sur Bressuire. Un détachement marche sur la Châtaigneraye Saint-Pierre-du-Chemin, Saint-Marsault. Le détachement fait la fouille à Brachain, Baudry d'Asson n'y était plus. Le lendemain, 24 août, la troupe alla à la Forêt. Elle rencontra une troupe de protestants, de Moncoutant, qui se réunit avec elle. Les gardes nationales de Pouzauges, de la Châtaigneraye arrivèrent du château de Pugny, elles amenaient avec elles de Hane [de la Saumorière], chevalier de Saint-Louis, ancien garde du roi, sa femme, son fils et sa fille, qui avaient fait des cocardes blanches et fourni des provisions de bouche aux révoltés. Ces prisonniers furent conduits à Fontenay d'où ils furent transférés à Niort. (*Mercier du Rocher*).

« Le 24 août, dans la matinée, les insurgés, encouragés par Baudry d'Asson et Delouche qui leur avaient assuré que Bressuire serait facile à prendre, quoiqu'entouré de murs, et promis dix mille écus à partager après la victoire, reparurent « au mépris du serment de la veille, renforcés d'un attroupement que leur amenèrent des Aubiers, Calais et Richeteau de la Coindrie. Ils se présentent par la porte Saint-Jacques et prennent position aux Moulins Cornet. Il était onze heures. [Un émissaire de Parthenay], Beaubeau, chirurgien à la Peyratte, y passe, ils le tuent d'un coup de feu. Quelques insurgés se partagent ses dépouilles.

La population de Bressuire était d'environ 3.000 individus. Cette place n'avait pour toute fortification qu'une ancienne muraille. Elle avait pour garnison la garde nationale et quelques détachements voisins. Sachant qu'elle devait être attaquée le lendemain 25, elle dépêche des courriers sur Niort d'où elle attend son salut. Elle apprend enfin qu'une petite

armée de patriotes arrive à son secours avec deux pièces de canon. Elle était composée de deux compagnies de soldats de la marine de Rochefort sous les ordres de Dufour, d'une compagnie de la garde nationale, de 34 gendarmes de Niort, de deux compagnies de la garde nationale, l'une de la Mothe Saint-Héraye, l'autre de Saint-Maixent, dirigées par l'adjudant général Bonneau, enfin d'une compagnie de même arme de la ville de Parthenay, où toutes ces troupes s'étaient réunies la veille sous le commandement de Pierre Baugier, de Niort, accompagné de deux commissaires de l'administration du département Coustis et Duchâtel. Il était cinq heures du soir, lorsque les insurgés voient flotter l'étendard tricolore des Niortais. A cet aspect, ils se pressent en tumulte et s'amoncellent en quelque sorte. Le commandant Baugier s'en aperçoit ; il fait pointer de suite ses deux pièces d'artillerie sur cette masse en désordre[1]. Ces deux coups de canon... portant l'épouvante parmi les royalistes, tuent ou blessent une vingtaine d'individus ; les gendarmes foncent sur ces bandes indisciplinées tandis que l'infanterie niortaise s'élance au pas de charge, décide la déroute et se met à leur poursuite. Ceux qui désespèrent de se sauver par la fuite se mettent à genoux, le chapeau à la main, et demandent grâce. Le vainqueur abusa de la victoire,[2] malgré les remontrances des commissaires du département et les vives instances de plusieurs gens de bien. Plus de 80 rebelles[3] restèrent sur le champ de

[1] Quand on pointe les canons, les Vendéens, comme les Mexicains à l'arrivée de Cortez, les laissent pointer, sans se douter de l'effet de ces armes meurtrières. (*Papiers La Fontenelle. B. P. Niort*).

[2] Ce lâche abus du succès continua le lendemain 25 août, après l'entrée des vainqueurs à Bressuire, malgré les efforts du généreux Duchâtel blessé en défendant les prisonniers. (Ledain, *Hist. de Bressuire*).

[3] Le *Journal des Deux-Sèvres*, d'Averti, dit que 118 rebelles sont restés sur la place. « Un prêtre non assermenté (écrit-il), nommé Dury, était à la tête des séditieux. Enveloppé par les patriotes, il s'est jeté à genoux, en invoquant la clémence céleste. Sur son refus de crier : Vive la Nation, un garde national lui a abattu, d'un coup de sabre, les deux mains qu'il levait vers le ciel ; un autre, lui a fait sauter la tête. Ce prêtre était

bataille, sans compter ceux qui furent tués ou blessés mortellement dans la déroute. La petite armée de Baugier ne revint qu'à la nuit à Bressuire. » (Briquel, *Hist. de Niort*).

Mercier du Rocher qui devait arriver, le lendemain 25, à Bressuire, avec ses Bretons, et qui, au moment de quitter la Forêt, y avait vu arriver la garde nationale de Fontenay revenant de Pugny, et qu'il fit cantonner à la Forêt pour garder le pays, raconte qu'en entrant dans le chemin qui conduit au pont de Cornet il vit beaucoup de cadavres épars çà et là. Ils étaient nus. Parmi les morts était un enfant de 13 ans. Il fit compter les cadavres, il y en avait environ 100. « On a trouvé les morts couverts de croix et de chapelets ». (*Averti*, ouvrage cité.)

L'attroupement était entièrement dissipé dès le 24 au soir.

« Les otages de la journée du 23, Defeu et Cousseau, furent passés par les armes le 25[1]. Au moment où ils allaient être fusillés, arrivèrent les gardes nationales d'Angers et autres lieux. Du 25 au 29 août, il entra dans Bressuire 3000 hommes de gardes nationales[2] avec plus de vingt pièces d'artillerie. On

depuis longtemps un objet de scandale pour tous les hommes honnêtes. Sa conduite et ses mœurs étaient celles d'un moine du XIIIe siècle. »

J'ignore si ce Dury était un parent de Charles-Gabriel-Jacques Dury, curé de Saint-Sauveur, qui fut jugé à Niort, le 23 décembre 1792, acquitté, puis exilé.

[1] « Les massacres barbares commis à Bressuire glacèrent d'épouvante le pays, mais ils amassèrent dans les cœurs une haine profonde et le désir de la vengeance. Le souvenir s'en conserva longtemps, et plus tard en 1793, les chefs vendéens le signalaient à l'indignation des Français dans leur adresse de Fontenay, le 27 mai. » (*Ledain*, ouvrage cité.)

[2] On n'y vit pas celles de Fontenay, la Châteigneraye et Pouzauges ; elles s'étaient attardées en route, sur l'avis de Josse, maire de Pouzauges, en incendiant et saccageant le château de Pugny, à la grande indignation du capitaine Boucard, de Fontenay, qui brûlait de se signaler par des exploits plus glorieux. (*Ledain*). Le personnel féminin du château, dont Lisette Savin, femme d'une rare intelligence, put obtenir un délai, pour l'incendie, il opéra des déménagements intelligents et sauva la lingerie et la dinanderie le calice et les ornements de la chapelle et les papiers qui furent restitués plus tard à leur propriétaire, Madame de la Rochefoucault Bayer, née de Maurey. (Voir lettres de cette dernière publiées par MM. Fl. et C. Puichaud, 1885.)

fit dans cet intervalle plusieurs prisonniers[1]. Le 29, on les envoya, sous bonne escorte, au nombre de 58, dans les prisons de Niort. » (Briquet, *Hist. de Niort.*)

« Le corps des rebelles, ainsi abattu, s'est retiré en assez bon ordre. Des nobles le commandaient. Plusieurs autres attroupements, de 1500 hommes à peu près, sont formés dans différentes communes du district. Des commissaires du département demandent des munitions de guerre et de bouche. On vient de leur expédier 20.000 de farines qui seront bientôt suivis de 40 autres milliers. 400 gardes nationaux de Rochefort et 100 de la Rochelle y conduisent [à Bressuire] 8 pièces de canon, 800 gargousses, 40.000 cartouches, plusieurs barils de poudre et 1.000 fusils de calibre. Tous ces secours, et 8.000 hommes de gardes nationales qui sont actuellement à Bressuire sont bien plus que suffisants pour ramener la paix dans cette partie de notre département et tranquilliser les bons citoyens sur les suites de cette rébellion.» (*Averti*, Journal).

Le récit de Chassin, pour les affaires de Bressuire, diffère de celui des autres historiens, quant aux dates et aux pertes des insurgés. Pour lui, l'affaire du 22 est du 24, celle du 23 est du 25, celle du 24 est du 26. Il est dans l'erreur sur ces points.

Mercier du Rocher dit qu'il y eut à la dernière affaire de Bressuire 500 rebelles et 50 patriotes blessés. Chassin fixe, pour les trois journées de combat, la perte des patriotes à 15 morts et 20 blessés, celle des insurgés à 200 morts et 80 prisonniers, conformément au rapport de Boisard, de Cholet.

Les patriotes auraient perdu dans les combats de Bressuire trois gendarmes et six gardes nationaux. Ils auraient eu 15 blessés. (*Archives. nat.* f. 7, 270) D'après le rapport d'Audouin et Loiseau-Grandmaison, les pertes des patriotes se seraient élevées à dix gardes nationaux ou gendarmes tués et cinquante blessés. Les pertes des paysans insurgés sont évaluées à cinq

[1] On en prit 500. (*Madame de la Rochejacquelein.*)

cents par Richou, à six cents par le district de Bressuire et le rapport d'Audouin, à quatre ou cinq cents par une lettre de ce dernier et à trois cents par un administrateur du département des Deux-Sèvres. Ce dernier chiffre se rapproche peut-être le plus de la vérité. (V. Ledain, *Histoire de Bressuire*). Dans le rapport des événements que reçut le Ministre de la guerre on n'évalua pas d'abord à moins de 400 le nombre des tués ou blessés chez les insurgés ; mais tous les jours, écrivait-on, on rencontre dans les champs et dans les bois, des gens morts de leurs blessures. » (Richard, *Hist. du dép. des Deux-Sèvres*).

Lorsque Boisard arriva avec sa troupe, à Bressuire, il y trouva, entre autres, les gardes nationales de Poitiers, Loudun Thouars, Airvault. L'officier de gendarmerie, Prié, de Thouars, commandait en premier et Boisard, en second, cette troupe improvisée.

Madame de la Rochejacquelein raconte, dans ses *Mémoires*, que des gardes nationaux revenaient de Bressuire « emportant comme trophées, au bout de leurs baïonnettes, des nez, des oreilles et des lambeaux de chair humaine. »

« Mercier du Rocher a écrit en marge du volume qu'il s'était procuré dès son apparition, en 1815 : « Ce fait est vrai : J'ai fait moi-même jeter dans une fosse de cimetière, par un paysan patriote, une oreille qui lui servait de cocarde. » (*Chassin*).

« On exerça sur les vaincus les plus affreuses atrocités : plusieurs furent massacrés ; beaucoup eurent le nez et les oreilles coupés. Les patriotes de la plaine poussèrent même la barbarie jusqu'à promener, au bout de leurs baïonnettes, des nez, des bras, des jambes et des lambeaux de chair arrachés aux cadavres qu'ils avaient mutilés. Ils voulaient par ces sauvageries, disaient-ils, empêcher le retour d'une nouvelle insurrection. Mais toutes ces horreurs n'intimidèrent point les prisonniers.... Le commandant des patriotes leur ayant offert la liberté, rapporte Napoléon dans ses *Mémoires*, s'ils vou-

laient crier : Vive la Nation ! Vive la République ! en leur disant que leurs officiers les avaient trompés ; Non, Monsieur lui répondirent-ils, nos officiers ne nous ont pas trompés. Nous ne voulons pas crier : Vive la République ! » Et, pour ne pas manquer de fidélité à leur parti, ils reçurent la mort en criaet : Vive la Religion ! Vive le Roi !. . . . . » (*Daniau*).

Pour pacifier le pays, « l'administration départementale installa, à Bressuire, une Commission de huit membres qui s'empressa, dès le 31 août, d'adresser une proclamation aux habitants des campagnes. Cette pièce, tout en faisant appel à la concorde et en se répandant en protestations hypocrites de respect pour la religion, cherchait à exciter les paysans contre les chefs du mouvement comme étant les seuls coupables du sang répandu ; elle leur annonçait néanmoins que les prisonniers, hommes pourtant fort obscurs, en général, allaient être jugés ; enfin après avoir eu la maladresse de dire, presque au lendemain de ces sanglants événements *qu'ils eussent pu porter plus loin la vengeance,* les commissaires terminaient leur proclamation en exigeant la dénonciation des instigateurs de la révolte, comme conditions principales de l'oubli du passé. » (Ledain, *Histoire de Bressuire.*)

Deux gardes nationaux, de Cholet, délégués par les divers détachements de gardes nationales des Deux-Sèvres, se présentèrent à la barre de l'assemblée nationale le 30 août, pour informer cette assemblée du soulèvement qui avait eu lieu. Elle décréta, qu'une somme de 3.000 livres serait mise à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour être employée en secours provisoires en faveur des veuves de ceux qui avaient été tués en combattant les contre-révolutionnaires de Châtillon, et de ceux qui avaient été blessés dans les mêmes circonstances

Elle décréta en outre que l'Administration du district de Châtillon, provisoirement transférée à Bressuire, serait définitivement fixée dans cette même ville, que le district de Châtillon prendrait désormais le nom de district de Bressuire.

Xavier Audouin et Loiseau-Grandmaison, qui avaient été désignés par la commune de Paris, par arrêté du 3 septembre 1792, pour engager les citoyens de la Vendée et des Deux-Sèvres « à se réunir à l'armée Parisienne et à employer tous les moyens en leur pouvoir pour chasser l'ennemi », présentèrent sur les événements d'août, le 30 septembre, un rapport au Conseil exécutif provisoire qui, après avoir été lu au Conseil général de la commune de Paris, fut publié sur la demande et aux frais du département des Deux-Sèvres. On y lit que l'attroupement contre-révolutionnaire s'élevait à dix mille hommes... que Cholet, Parthenay, Airvault, Saint-Loup, Saint-Jouin, Boussay, Thouars, Niort, Saint-Maixent, Angers, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Saumur, Poitiers, Tours, envoyèrent des secours pour le combattre ; que six cents rebelles trouvèrent la mort aux portes de Bressuire ; qu'un grand nombre de blessés furent traîner leur douleur dans les bois, où chaque jour on trouvait leurs cadavres... ; que dix citoyens seulement avaient succombé en défendant leur pays, que cinquante citoyens avaient été blessés.

Les morts étaient :

Godefring, brigadier de gendarmerie de Bressuire ; Morineau, gendarme d'Airvault ; Chabauty, laissant une veuve et sept enfants dont l'aîné n'était pas capable de pourvoir à sa subsistance ; Prévotal, garde national de Thouars ; Hublin, garde national de Parthenay ; Vinzelle, garde national de Saint-Loup ; Debœuf, garde national de Boismé, laissant 6 enfants ; Quenet, caporal de la garde nationale de Bressuire ; Baubeau, chirurgien, de le Pairatte ; Barillet, de Bressuire.

« Enfin nous sommes arrivés à Bressuire, disent-ils ; nous imaginions trouver là que d'utiles sauvages difficiles à ramener aux principes. Eh bien ! cette ville, comme toutes les autres, nous a présenté un grand nombre de patriotes bien prononcés, d'autant plus estimables, qu'ils ont été assujettis à des épreuves plus rigoureuses.

« Notre premier soin a été de disséminer dans les campagnes tous les missionnaires révolutionnaires de Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Thouars et Bressuire. Ils ont tous bien mérité de la Patrie; ils ont conquis un territoire de huit lieues; ils ont atterré 30,000 ennemis; tous ces cultivateurs égarés sont venus nous entendre le dimanche à Bressuire... On s'est rendu sur les deux places qui avaient servi de champ de bataille et où six cents hommes ont péri; nous avions donné à l'une le nom de place de la Liberté et à l'autre celui de place de l'Egalité.... »

Le rapport mentionne différents traits de courage du jeune Vinzelle, garde national de Saint-Loup; du capitaine des grenadiers de Thouars, Froger; du citoyen Debœuf, garde national de Boismé; du citoyen Gendreau, porte-enseigne de la garde nationale de Bressuire; du citoyen Toustain; de David, sergent des grenadiers de Bressuire...

Les citoyens de Pouzauges et le curé Dillon sont, d'après les commissaires, dans les meilleurs principes. Il n'en est pas de même de La Châtaigneraye. L'administration de ce district est dans les meilleurs principes, mais la majorité des administrés est fanatique et gangrenée au delà de toute expression. A Fontenay, quelques administrateurs sont excellents, mais d'autres ont fait regretter aux commissaires le pouvoir qu'ils avaient de les surveiller.... A la fin, Audouin et Loiseau-Grandmaison indiquent les mesures à prendre pour maintenir l'ordre dans le district de Châtillon : « Y envoyer des citoyens éclairés et patriotes pour y répandre l'esprit public, déjouer la suite des manœuvres des malveillants et y détruire jusqu'au dernier germe du fanatisme. Mais on aura beau faire, disent-ils, tant que le pays sera dénué de routes, tous les moyens qu'on emploiera seront infructueux ou du moins n'auront qu'un effet passager.

[Ce pays] est le plus malheureux.... il faut lui porter de prompts secours, il faut faire pour lui plus que pour les autres, lui accorder des fonds et ateliers de secours. Car le meilleur

moyen de lui faire oublier ses pertes est de bien persuader à ses habitants que le nouveau régime n'est pas tel qu'on le leur a dépeint; que fondé sur la liberté et l'égalité, il est essentiellement bienfaisant; que tous les Français ne font aujourd'hui qu'une grande famille...

« Les gardes nationales accourues à Bressuire, dans l'exaspération du premier mouvement, menaçaient les prisonniers. Les deux officiers de gendarmerie qui commandaient en chef, les braves Prié et Boisard, durent déployer toute leur énergie pour les sauver et empêcher l'improvisation d'une cour martiale. Prié mit ceux qui avaient été faits prisonniers durant les trois attaques sous la sauvegarde des commissaires du département des Deux-Sèvres pourvus d'une garde d'élite. Quant à Boisard, il s'était hâté d'expédier ceux saisis à Châtillon vers Cholet... L'Assemblée Nationale, consultée, ordonna, par décret du 16 septembre, de les transférer à Niort[1]. »

Par une loi du 29 août, elle avait décidé que « les tribunaux criminels des départements jugeraient, définitivement et en dernier ressort, tous ceux qui s'attrouperaient dans l'intention d'occasionner des troubles et des désordres tendant à renverser la liberté ou à s'opposer à l'exécution des lois, ainsi que les prévenus du crime d'embauchage. »

Une autre loi, du 30, « porte que les biens de tous ceux qui seront convaincus d'avoir excité et fomenté des troubles, ou pris part aux conspirations, seront confisqués au profit de la nation, et que le produit en sera appliqué au soulagement de ceux qui auront souffert de ces troubles ».

L'information, ouverte tout de suite par les juges du tribunal criminel des Deux-Sèvres, fut assez lentement conduite. L'un des principaux accusés, Gabriel Baudry d'Asson[2], ne put

1 Chassin.

2 Après la défaite de Bressuire Baudry d'Asson revint à Courlay, prit les habits d'un boucher appelé Gaucher et fut se cacher à Brachain. (*Manuscrits la Fontenelle*, Niort).

être saisi ; avec son fils il se cacha dans un souterrain creusé près de son manoir de Brachain et y vécut jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivante. Il n'en sortit que pour commencer, l'un des premiers, la grande insurrection de 1793. Le seigneur de Puy-Louet, Louis Joseph de Calais, et de Feu échappèrent de même aux poursuites, pour se distinguer également parmi les officiers de l'armée catholique royale du Centre. François de Richeteau, le seul pris des chefs nobles de l'insurrection avait été fusillé, le 28 août, à Thouars. Quant à Delouche, Adrien-Joseph, il s'était enfui à Nantes, et sans le procès qui l'avait fait connaître à la Châtaigneraye[1], il n'eut pas été retrouvé. Ce fut, en effet, un citoyen de cette petite ville, Granger, qui le reconnut et le fit arrêter ». (Chassin), le 16 septembre à Nantes, où il se tenait caché depuis le 27 août.

Aussitôt l'insurrection terminée, le drapeau de l'insurrection qu'on ne pouvait plus retourner au château de Pugny, qui avait été brûlé, fut déposé chez l'homme de confiance des de Hanne, chefs du canton de Moncoutant, chez Perrochon, à défaut de pouvoir le déposer chez ses maîtres. Séparé de sa hampe et de ses franges d'or, le drapeau fut caché entre des draps de lit. Quand la guerre de Vendée fut terminée, de Hanne, Séverin, le reprit et en orna son salon. Quelque temps avant sa mort, arrivée en 1839, Séverin, qui n'avait qu'une fille mariée à monsieur de Maillé de la Tour-Landry, en reconnaissance des services qu'avait rendus à sa famille son

[1] Gougeard avait porté plainte, au tribunal de Bressuire, contre Delouche et sesamis, comme coupables de résistance à la loi du 22 septembre 1790, relative aux impositions directes Le tribunal, par décision du 18 février 1791, décréta de prise de corps Delouche et deux autrescitoyens. Il s'était dérobé. Le 29 avril, Delouche interjeta appel près du tribunal de la Châtaigneraye, de la procédure et du décret de prise de corps. Il fut déclaré le 10 août 1791, ennemi de la Constitution, de la Nation et du Roi et privé de ses droits actifs de citoyen pendant un an. en compagnie de Girard, Texier et Viault. Ces derniers accusés étaient en outre condamnés à des amendes. Tous en appelèrent le 22 août, au tribunal de la Châtaigneraye qui les déchargea des peines prononcés contre eux.

vieux serviteur Perrochon, lui laissa une borderie et le drapeau Vendéen, en lui recommandant de ne s'en séparer jamais. Sa petite-fille, tombée dans la misère, me l'a cédé.

Pour couvrir les dépenses extraordinaires de l'insurrection, le gouvernement adressa aux Deux-Sèvres 203,000 livres dont 3,000 furent distribuées aux veuves et aux blessés d'entre les patriotes. Le document suivant fournit la répartition qui en fut faite.

« Le 14 décembre 1792, l'an I de la République française, avec l'assistance de dix-neuf administrateurs, le procureur général Syndic présent....

« Le tableau de répartition d'une somme de 2.550 livres, faisant partie de celle de 3000 livres accordée provisoirement par le ministre pour secourir les familles des morts et blessés dans l'insurrection qui a eu lieu dans le ci-devant district de Châtillon, au mois d'août dernier, [fut ainsi dressé].

MORTS

Jugé, gendarme de Cholet, marié depuis deux mois, une part . . . . . 75 l.

Fabien Chabouly (*sic* pour Chabauty), grenadier de Bressuire, laisse une femme et sept enfants en bas âge et dans la misère — quatre parts . . . . . 300 l.

Godefrin, brigadier à Bressuire, marié, sans enfants, une part. . . . . 75 l.

Prévotal, grenadier à Thouars, laisse une femme et deux enfants en bas âge, dans la misère, deux parts. . . . . 150 l.

Venant Quenet, garde national à Bressuire, laisse une femme et six enfants, dont un sert dans le premier bataillon du département des Deux-Sèvres, les autres sont en bas âge et dans la misère. Quatre parts. 300 l.

Hublin, grenadier de Parthenay, laisse une femme très pauvre et trois enfants en bas âge. Deux parts et demie. . . . . 187 l.

François-Augustin Debeuf, grenadier de Bressuire, laisse une femme sans ressources et quatre enfants en bas âge. Trois parts . . . . . 225 l.

Vuizelle(*sic* pour *Vinzelles*),chirurgien de Saint-Loup, garçon, mais il faisait vivre son père et sa mère, infirmes, très âgés, et deux sœurs qui n'ont point de métier. Deux parts . . . . . 150 l.

BLESSÉS

Mosset, volontaire de Cholet, garçon, a eu cinq doigts emportés. Une part . . . . . 75 l.

Lavite, *idem*, a reçu une balle dans le corps. Une part. 75 l.

Dabin, cordonnier à Airvault, une femme et deux enfants, et est très pauvre. Trois parts. . . . . 225 l.

Baudry, de Bressuire, marié sans enfants, a reçu une balle dans le front. Demi-part. . . . . 37 l. 10

Lavigne, de Bressuire, garçon,a reçu une balle dans le visage. Demi-part. . . . . 37 l. 10

Voisin, de Faye-l'Abbesse, a reçu une balle qui lui a traversé une cuisse. Il a une femme et trois enfants dans la misère. Trois parts . . . . . 225 l.

Puyrodeau, grenadier de Thouars, garçon ; il a reçu une balle qui, après avoir traversé le bras gauche, lui a frappé la poitrine et est entrée assez avant. Ses blessures sont très dangereuses. Deux parts. 150 l.

Davand, de Bressuire, marié ; il a deux enfants. Quoique blessé grièvement au-dessus du teton, ce brave citoyen continua à se battre ; il arracha la balle qu'il avait reçue, la mit dans son fusil et la renvoya aux brigands. Deux parts . . . . . 150 l.

Giraud, officier de la garde nationale de Bressuire, marié ; il a un enfant, et a reçu une blessure à la jambe. Demi-part. . . . . 37. 10.

Ligonnière, de Thouars, une part . . . . . 75 l.

TOTAL, trente-quatre parts montant à. . . 2.550 l.

Les 450 livres restantes pour former les 3000 livres accordées par l'Assemblée Nationale, comme secours provisoires, ont été distribuées, savoir :

Donné au citoyen Gouzaud, lors de l'insurrection, pour en faire la distribution, trois cents livres. . 300 l.

Au citoyen Dabin, pour un garde national, mort à Bressuire . . . . . 150 l.

TOTAL général . . . . . 3.000 l.

Outre ceux inscrits au présent tableau, il a été arrêté qu'il serait fait la même mention honorable des citoyens Beaubeau, chirurgien à la Pératte, qui a été assassiné par les brigands en se rendant à Bressuire... et des citoyens Ballard, volontaire de Cholet; Gendreau, porte-drapeau de Bressuire ; Guissard, aussi de Bressuire ; Froger, commandant les grenadiers de Thouars, et Bontemps, de Bressuire, qui ont été plus ou moins grièvement blessés, auxquels le Conseil n'a pas cru devoir faire part du modique secours provisoire accordé par l'assemblée législative pour les victimes infortunées de cette insurrection, présumant que leur fortune leur permettait, par ce généreux sacrifice en leur faveur, d'ajouter un nouveau prix à leur civisme et à la reconnaissance de leur concitoyens.

Pour expédition, signé : POUPARD, président, MORAND, secrétaire général. »

(Archives départementales. Période révolutionnaire. L. R. n° 185.)

Ainsi que nous l'avons vu, la Législative avait rendu, le 29, une loi décrétant que le tribunal de Niort jugerait en dernier ressort et sans recours au tribunal de Cassation les fauteurs des troubles, l'Administration des Deux-Sèvres sollicita une autre loi pour que le directeur du jury du tribunal de Niort instruisît la procédure relative à ces mêmes troubles et remplît même les fonctions d'officier de police. Elle craignait que

les dix-huit prisonniers du château de Niort, parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs de la conspiration, et dont plusieurs appartenaient aux classes privilégiées, revinssent devant le directeur du jury du district de Bressuire. Il s'en serait peut-être suivi de nouveaux troubles et les coupables auraient pu se soustraire au glaive de la loi.

« En attendant que la grande affaire s'instruisît, les prisonniers, dont le nombre augmentait tous les jours, demeuraient pêle-mêle entassés dans le donjon. Quoique vaste, il se trouvait trop étroit pour loger les détenus. L'air des chambres se corrompit, ils tombèrent malades, atteints presque tous d'une affreuse dysenterie que prolongeait une extrême malpropreté. L'humanité du Conseil s'émut au récit de ces misères. Des commissaires du département, du district et de la commune tentèrent divers moyens pour neutraliser l'action incessante de l'air vicié, et se hâtèrent de faire préparer d'autres appartements. Les plus malades furent transportés dans le couvent des bénédictins où l'on établit 23 lits. Un marché fut passé avec un boulanger, pour qu'il eut à fournir du pain de qualité supérieur aux détenus, tout le temps de l'épidémie. » (J. Richard, *Histoire du département des Deux-Sèvres.*)

Le 29 septembre 1792, le Conseil municipal de Niort, demande une loi sur les prisons dans les termes suivants : « Au ministre de la Justice au sujet des prévenus dans l'insurrection de Châtillon.

Citoyen. — Les prisons de la ville de Niort qui regorgent dans ce moment par la quantité des prévenus qui y sont détenus, nombre qui a sa cause dans l'insurrection qui a eu lieu dans le district de Châtillon, joint au défaut de propreté, sont dans ce moment cy infectées par la dysenterie ; ces motifs joints aux autres raisons consignées dans la pétition dont nous vous envoyons copie et que nous adressons par ce même courrier à la Convention Nationale nous ont déterminés à solliciter d'elle une loi particulière à cette affaire et nous comptons trop sur votre zèle pour n'être pas persuadés que vous concourrez de tout votre pouvoir à seconder nos intentions.

(Nota) Même envoi aux députés des Deux-Sèvres. »

(*Archives départ.* R. 45. L.)

Cinquante-huit prévenus avaient été conduits dans les prisons de Niort dès la journée du 24 août. Bien d'autres vinrent les y rejoindre, puisque du 28 octobre 1792 au 23 janvier 1793, cent-quarante d'entre eux furent élargis. En voici la liste qui m'a été fournie par Monsieur Henri Clouzot. Elle a été copiée avec les erreurs qu'elle comporte, sans rectification.

« *Noms des individus élargis de la maison d'arrêt de Niort qui ont obtenu des passe-ports pour se rendre dans leur commune*, du 8 octobre 1792 au 23 janvier 1793. (*Registre des passe-ports de la commune de Niort. — Arch. municip*).

Le 8 octobre 1792.

Jean-Baptiste Martin, de Parthenay, 36 ans.
Pierre Falaiseau, d'Amailloux, 43 ans.
René Géron, de Saint-Paul en Gâtine, 61 ans.
Jacques Clochard, de Montigny, 73 ans.
Pierre Frouin, de la Chapelle, paroisse de la Châtaigneraye, 52 ans.
Jacques Frouin, de la Chapelle, paroisse de la Châtaigneraye, 22 ans
Jacques Cornuault, de Saint-Marsault, 40 ans.
Pierre Pellotron (Bellotron), des Moutiers, 25 ans.
Julien Gobin, des Moutiers, 42 ans.
Pierre Gobin, des Moutiers, 25 ans.
André Venuaud, de Saint-Etienne, 20 ans.
Pierre Bossier, de Cerizay, 43 ans.
Jacques Thibaudeau, de Terves, 26 ans.
René Thibaudeau, de Terves, 30 ans.
François Ayrault, fossoyeur de Moncoutant, 39 ans.
Jean Veillon.
Louis Arnault.
Jacques Bellion.
Charles Denis.
Jacques Beluteau.
Pierre Rouet.

Jean Thalbot.
François Guillon.
Pierre Moine.
Pierre Gournat.
Pierre Malicot.
Charles Roy.
Charles Martineau.

Le 19 octobre.

Augustin Pougnard, de Pugny, 24 ans.

Du 9 au 16 novembre.

François Moreau, d'Azay-sur-Thouet, 33 ans.
Marie-Jeanne-Victoire Saint-Généroux, veuve Richeteau, Le Châtelier-Menu, paroisse de Chenay, 38 ans.
Geneviève Gaufreteau, de Chambroutet, 21 ans.
René-André Day, de Terves, 34 ans.
Louis Hilaire Gaudrier, de Saint-Clémentin, 48 ans.
Jacques Renaud, de la Ronde, 41 ans.
Louis Pasquier, de Boupère, 26 ans.
François Sortain, de la Coudre, 36 ans.

Du 20 au 24 novembre.

François-Armand de Hanne, de Moncoutant, 70 ans.
Marc-Antoine-Marie-Prosper Mouton, de Pugny, 25 ans.
Jean Métay, de Pugny, 32 ans.
Pierre Savin, de Pugny, 24 ans.
Mathurin Thourret, de Terves, 44 ans.
Jean Thibault, de la Forêt-sur-Sèvres, 23 ans.
René Michenot, de Moncoutant, 25 ans.
Jacques Aubuneau, de Cerizay, 27 ans.
Pierre Gaydon, de Clazay, 21 ans.
André Baumier, de Saint-Sauveur, 21 ans.
Jean Barrault, de Saint-Jouin, 27 ans.
Pierre Bazin, de Saint-André-sur-Sèvre, 30 ans.
Pierre Baudry, de Saint-Aubin, 18 ans.
Martin Aileau, des Aubiers, 42 ans.
Joseph Jubelin, d'Argenton-Château, 26 ans.
Pierre Collin, de Moullins, 63 ans.
Pierre Courtois, d'Oiron, 21 ans.

Le 29 novembre.

Jean Ferré, de Largeasse, 45 ans.
Jean Aubry, de Terves, 28 ans.
Pierre Fradin, de Châtillon, 52 ans.
Mathurin Cailleton, des Aubiers, 18 ans.
François Jouineau, des Aubiers, 21 ans.
René Vergniaud, de Largeasse, 41 ans.
Jean-Baptiste Cornuault, de Courlay, 26 ans.
Jean Baudouin, de Chanteloup, 32 ans.
Jean Favreau, de Saint-Marsault, 15 ans.
Tristand Richou, de Saint-Pierre de Chemillé, 32 ans.
Jean Bernard, de Saint-Clémentin, 36 ans.
Pierre Favreau, de Saint-Marsault, 27 ans.
Pierre Rabouan, de Chambron, 45 ans.
Louis Marchand, la Petite Boissière, 51 ans.

Le 7 décembre.

Jean Coignaux, de la Petite Boissière, 22 ans.
Jacques Savarit, de Bretignolles, 15 ans.
Jacques Boissinot, de Ferrières, 27 ans.
Mathurin Caillaud, de Saint-Jouin, 33 ans.
Pierre Charruyot, de Combrand, 38 ans.
François Millaut, de Montravers, 48 ans.
Jean Girard, du Pin, 55 ans.
Jean Boissineau, du Pin, 50 ans.
Jacques Vincendeau, de Terves, 37 ans.
Urbain Papain, de Puybonnet, 28 ans.
Jacques Daniault, de Puybonnet, 39 ans.
René Soulard, de Rorthay, 40 ans.
Jean Chausseray, de Breuil-Bernard, 20 ans.
Pierre Decrian, de Clazay, 18 ans.
Jean-René Chessé, de Terves, 28 ans.
Michel Garnier, de la Forêt-sur-Sèvre, 27 ans.
François Neau, de Combrand, 29 ans.
Basile Belain, de Rorthay, 27 ans.
Nicolas Grolleau, de Cerizay, 38 ans.
Jacques Vié, de Combrand, 43 ans.
Jacques Mineur, de la Forêt-sur-Sèvre.
François Bodin, de Terves.
Pierre Charron, de Breuil-Bernard.

Jacques Bazin, de Moncoutant.
Pierre Mesnard, de Saint-Paul.
René-Gabriel Besson, de Saint-Christophe.
Jean Bertrand, de Terves.
Jacques Bertrand, de Terves.
Pierre Morin, de Saint-Clémentin.
Jean Bonnin, de Terves.
Jacques Méleras, de Pugny.
Pierre Richard, de Breuil-Chaussée.
Pierre Lasalle, de Saint-Aubin.

Le 13 décembre.

François Bodet, de Clazay, 24 ans.
Joseph Joly, de la Forêt, 30 ans.
Pierre Ribard, de la Forêt, 33 ans.
Paul-François-Cipriain Davaud, libraire relieur, de Bressuire, 27 ans.
Pierre Berbier, de la Forêt, 35 ans.
Pierre Fourcheau, de Largeasse, 32 ans.
Mathurin Tricoire, de Breuil-Bernard, 66 ans.
François Gaufreteau, de Roiteuil(?) (probablement Rorthay), 52 ans.
Philippe Desprez, de Pugny, 33 ans.
Richard Martin, de Clazay, 65 ans.
François Bodin, de Bressuire, 24 ans.

Le 20 décembre.

Pierre Giraudeau, de Bressuire, 28 ans.
Louis Panneau, de Bressuire, 32 ans.
Louis Giraudeau, de Bressuire, 18 ans.
Pierre Gorry, de Bressuire, 24 ans.
Pierre Guignard, de Bressuire, 42 ans.
Pierre Turpaud, de Bressuire, 39 ans.
Pierre Griffaud, marchand, de Breuil-Bernard, 33 ans.
Pierre Baudouin, domestique, de Pugny, 25 ans.
Pierre Métayer, domestique, de Moncoutant, 28 ans.
Pierre Rougé, métayer, de la Fretaudière[1], 48 ans.
Pierre Gonord, bordier, de Terves, 42 ans.
René Grimaud, sabotier, de Terves, 40 ans.
Marie Denis, de Clazay, 50 ans.

[1] Frelandière, en Moncoutant.

Jean Rousseau, maçon, de Montravers, 20 ans.
François Billier, laboureur, des Aubiers, 20 ans.
Jean Texier, secrétaire de la municipalité de Courlay, 25 ans.
François Paynot, métayer de Largeasse, 52 ans.
Pierre Reuillier, bordier, de Vernoux, 36 ans.
Louis Sabiron, tisserand, du Busseau, 27 ans.
Baptiste Richard, métayer, de la Forêt, 25 ans.

Le 18 janvier 1793.

Louis Tricouère, tisserand, de Moncoutant, 30 ans.
René Marot, marchand, de Saint-Jouin de Milly, 26 ans.
René Luton, jardinier à la Chapelle St Laurent, 32 ans.
Jacques Renaudeau, domestique, de Pugny, 22 ans.

Le 23 janvier.

Mathurin Clopaud, domestique, de St. Etienne, 26 ans.
Jean Cornuault, métayer de Saint-Aubin du Plain, 65 ans.
Jean Bodin, bordier, de Cerizay, 50 ans.
Pierre Baudouet[1], laboureur, de Clazay, 17 ans.

La plus grande part des gens dont les noms figurent ici furent renvoyés sans jugement. Quarante accusés furent acquittés après leur comparution devant le tribunal. Ce sont : 19 novembre 1792 : Jean Baptiste Hérault, cuisinier à Vaudoré, un des chefs ; — 20 novembre : François Armand de Hanne, Armand de Hanne fils, Rose Gruget femme de Hanne, Julie Rose Louise de Hanne ; — 20 novembre 1792 : Métais Jean, Mouton Prosper Marc Antoine Marie, Savin Pierre ; — 21 novembre : Jacques Bonnin ; — 22 novembre : Martin Helleau, garde-chasse ; — 23 novembre : Joseph Jublin, Pierre Comtois, (je n'ai pas trouvé son jugement mais il est cité par M. A. Proust comme ayant été jugé). — 18 décembre : Mathurin Guillet, garde à la Baudière, commune de la Réorthe ; — 19 décembre : François Bodin ; — 20 décembre : Pierre Jacques Benoit ; — 21 décembre : Gabriel Godefroy, notaire officier municipal des Aubiers ; — 22 décembre : Jean Michel Guillon, ci-devant curé de Pugny ; — 23 décem-

[1] Pierre Baudouin.

bre : Charles-Gabriel-Jacques Dury. Malgré son acquittement, l'Administration des Deux-Sèvres prit un arrêté pour ordonner qu'il sortirait dans les douze heures du département et serait conduit par la gendarmerie hors des frontières de la République ; — 25 décembre : Pierre Jeay, Jean Décréon ; — 15 janvier 1793 : Jean Texier ; — 16 janvier : Painot François, Sabiron Louis, Reullier Pierre ; — 17 janvier : Baptiste Richard ; — 18 janvier : Louis Tricoire, René Marot ; — 19 janvier : Jacques Renaudeau, Henri Luton ; — 20 janvier : François Morin, Alexis Glaurit ; — 21 janvier : Jacques Blaiseau, Clopeau Mathurin ; — 22 janvier : Jean Bodin et Jacques Cornuault ; — 23 Janvier : René Reverdi ; — 24 janvier : Jacob Rabin ; — 25 janvier : Pierre Baudouin ; — 26 janvier : Jean Chaboté.

Ces quarante noms ont été pris avec les dates sur les copies des procès-verbaux, (*Archives municipales*) M. A. Proust dans la *Justice révolutionnaire à Niort*, en avait déjà donné la liste, mais sans dates.

Furent renvoyés sans accusation après avoir figuré sur les copies des jugements : Augustin Pougnault, ce dernier le 20 novembre 1792 ; il avait reçu son passe-port, le 19 octobre précédent ; — Louis Hulé, curé de Largeasse, 22 décembre 1792 ; — Philippe Després, François Gauffreteau, Charles Martin, 15 janvier 1793 ; — Arnaud Jean, le 22 ; — François Voyer, le 23 ; — Jacques Mineur, le 24 ; — Jean Rousseau, Jacques Bazin, Jacques Vey, le 25 ; — Michel Garnier et Jean René Chessé, le 26 ; — Pierre Pougneau, date incertaine.

Il y eut cinq condamnations à mort, celles de :

Delouche Adrien-Joseph, le 18 novembre 1792 ;

De Pierre Léger, le 25 décembre 1792 ;

De Chamarre Pierre, journalier, demeurant à Boisguillot, commune de Terves, et de Bellotron Louis, domestique à Moncoutant, le 27 janvier 1793 ;

De Fournée René, chirurgien, demeurant à Voultegon, le 28 janvier 1793.

Delouche se pourvut en cassation, alléguant la non-rétroactivité de la loi du 29 août. La Cour de Cassation accueillit ses moyens et cassa son jugement de condamnation, le 9 février 1793. Depuis cette époque, l'ancien maire de Bressuire, alors âgé de 40 ans, disparaît complètement de la scène du monde ; rien n'a révélé les actes subséquents de sa vie ; l'on sait simplement qu'il mourut à Nantes dans l'obscurité[1]. Le jugement de Pierre Léger, de la Coudre, fut également cassé pour le même motif.

La Cour repoussa les pourvois de Chamarre, Bellotron et Fournée qui furent exécutés le 25 avril 1793, à l'aide de la guillotine, à dix heures et demie du matin, à Niort.

Monsieur A. Proust a publié les jugements de ces cinq condamnés. (*Voir la justice révolutionnaire, à Niort*).

Les juges étaient : Orré et Briault, Jacques-Antoine Martin, Sionneau, Chauvin, Sardin, Gaultreau, C. F. Deschamps, Bouchet, Mounier.

Chauvin-Hersant était l'accusateur public, et Vien le greffier.

Monsieur A. Proust donne, dans la *Justice révolutionnaire à Niort*, le nom de trois détenus morts dans les prisons de Niort : Cornuault Joachim, 44 ans, de Terves, le 14 novembre 1792 ; MorineauLouis, âgé de 40 ans, de Saint-Christophe-de-Beaulieu, le 22 novembre 1792, Loubeau Pierre, âgé de 27 ans, d'Aubigny, le 20 février 1793. Le premier faisait sûrement partie de la conjuration d'août ; quant aux deux autres, je déclare ignorer s'ils y participèrent.

C. Puichaud

[1] Ledain, *Histoire de Bressuire*.

Notes sur la famille de Hanne de la Saumorière

Ses armes : *D'or, au chevron d'azur accompagné de trois mouchetures d'hermines de sable.*

Dans l'église de Trayes, (Deux-Sèvres), j'ai lu sur une pierre tombale d'une largeur de 0m93 sur une longueur de 1m97, hauteur des lettres romaines 0,10 à 0,11 cent :

CY GIST LE CO
RPS : DE DAMOI
SELLE : CLAUDE
DE LA COURT : ES
POUSE : DE LOUIS
DEHANNE : ESCVI
ER : SEIGNEUR : DE
LA CHAVRUERE :
FEROLLE ET

RE 1661

DE TRAY QUI

OCTO B

DESEDA LE : 4

Armand de Hanne de la Saumorière, chevalier de Saint Louis, époux de dame Françoise Gourjault de la paroisse de Fenioux, habitait Moncoutant en 1761.

31 mars 1761, mariage de François, fils majeur de messire Armand de Hanne seigneur de la Saumorière et de Françoise Gourjault, de la paroisse de Fenioux, avec dlle Gruget, fille de défunts Jacques Gruget, notaire royal, et Jeanne Rose Brossard. Ont signé au registre : Gaconnière Geay, de Hanne de la Saumorière, Guérinière, de la Porte, Mme Darrot veuve de la Brosse, Gruget de Hanne, L'abbé Delauzon.

François Armand de Hanne et sa femme, impliqués dans les troubles de Moncoutant, furent acquittés en novembre 1792, à Niort. Jeanne Gruget et Julie de Hanne, sa fille, étaient encore détenues à Niort, maison du Péré, le (?) pour avoir persévéré dans leurs principes contre-révolutionnaires pendant la guerre de Vendée et enfin s'être retirées à Niort pour y pervertir l'esprit public.

Du mariage de François Armand et de Jeanne Gruget sont issus cinq enfants :

1° 27 juillet 1763, baptême de François Armand. Parrain, messire Louis Calixte Serin de la Cordinière. M. François Armand de Hanne de la Saumorière, de Moncoutant, figure parmi les écoliers du collège de Thouars qui ont remporté des prix, en l'année 1779.

Dans les exercices académiques qui suivirent la distribution des récompenses, le 6 septembre, il remplit le rôle de Cléon, confident du comte, dans *Grégoire ou le Faux Duc de Bourgogne*, comédie du P. Ducerceau. Le spectacle du jour précédent se composait de *Régulus*, tragédie de Dorat. Mais le jeune de Hanne n'avait sans doute de dispositions que pour les rôles comiques ; car il ne figure pas parmi les acteurs[1]. »

L'affaire de Pugny n'eut également aucun rôle tragique pour lui. Le tribunal criminel de Niort prononça son acquittement le 20 novembre 1792.

De Hanne, servait à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles, Compagnie numéro 4. Il fut tué à l'affaire d'Aber-Kamlack le 13 août 1796. Il avait 33 ans.

2° 10 décembre 1764. Baptême et naissance de Rose Louise Julie. Parrain, Louis Calixte Serin de la Cordinière, chevalier de Saint-Louis ; marraine, Jeanne-Julie Gruget. Acquittée après les troubles de Moncoutant, était encore emprisonnée avec sa mère, à Niort, maison du Péré, le.....

3° 2 juillet 1766. Baptême de Geneviève Honorée. Marraine, demoiselle Geneviève de Hanne ; parrain, Gourjault-Dumée, seigneur de la Frémaudière, enseigne de vaisseau.

Geneviève Honorée a dû mourir en bas âge.

4° 23 juillet 1768, baptême de François-Armand. Parrain, Charles, François Gourgault-Dumée, seigneur de la Frémaudière et autres lieux, lieutenant d'infanterie. La marraine a été Perside de Lauzon.

C'est François-Armand qui fut entrainé au mois d'août 1792, par

[1] Programme imprimé. Poitiers, 1779, in-4°. Note fournie par M. Henri Clouzot.

les insurgés qui en firent un de leurs chefs. « Attaché ensuite à l'armée de Charette, de Hanne vint pour faire une levée d'hommes dans les environs de Moncoutant. Se trouvant dans une métairie, près de là, appelé la (?), il fut pris par des républicains que l'on avait instruits du lieu où il se trouvait. Conduit à Bressuire, il y fut fusillé par ordre du général Augé, le 17 février 1794. De Hanne, aussi religieux que bon royaliste, avait vu avec déplaisir la corruption des mœurs gagner dans l'armée royaliste. » — (*Note fournie à la Fontenelle de Vaudoré par* M. Séverin de Hanne — Manuscrits la Fontenelle. Bibl. publ. de Niort.)

5° Le 10 février 1770, baptême de Marie-Jacques Séverin. Parrain, maître Jacques Richou-Lorrière, maître-chirurgien. Marraine, demoiselle Perrine-Julie Richou.

Séverin a servi dans l'armée de Condé. Il fut blessé le même jour que son frère fut tué, à l'affaire d'Aber-Kamlack. Il dépendait de la quatrième compagnie des chasseurs nobles.

Séverin s'est marié avec Claude-Renée de Longueval d'Arécourt. De ce mariage est née Claire Désirée, en 1815, 17 janvier. Elle a épousé un monsieur de Maillé, de la Tour-Landry. Ils eurent une fille unique qui épousa un monsieur de Saint-Long.

Séverin, devenu maire de Moncoutant, est mort en 1839, commune de la Ronde, où on le trouva noyé accidentellement dans la Sèvre au gué de la Motte.

Vannes. — Imprimerie Lafolye.